

Cotation de la demande de logement de Grand Paris Seine Ouest

Un certain nombre de ces critères sont automatiquement calculés lors de la saisie en ligne de votre demande, d'autres peuvent nécessiter l'apport de justificatifs.

Thématique	Définition	Nombre de points
Mal logement	Reconnu prioritaire au titre du droit opposable au logement (DALO)	30
	Dépourvu de logement et d'hébergement	25
	Hébergé ou logé temporairement dans un établissement ou logement de transition	23
	Hébergé par des tiers	20
	En procédure d'expulsion sans relogement	20
	Logement indigne	20
	Logement non décent avec au moins un mineur	20
	Relevant du plan départemental des personnes dévotées des Hauts-de-Seine (PDALHPD 92)	10
	Logement bientôt démolé	3
	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	2

Logement inadapté	Logement trop petit avec présence d'enfant (Moins de 25 m ² pour 3 personnes, moins de 34 m ² pour 4 personnes, moins de 43 m ² pour 5 personnes)	20
	Logement trop petit - Suroccupation (Moins de 9 m ² pour 1 personne, moins de 16 m ² pour 2 personnes)	4
	Logement trop grand (Sous-occupation)	2
	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	6
	Mutation dans le parc social	2

Ancienneté de la demande	Ancienneté de la demande de logement	<p>Moins d'1 an = 0 pt</p> <p>De 1 à 3 ans = 2 points</p> <p>De 3 à 5 ans = 5 points</p> <p>De 5 à 7 ans = 6 points</p> <p>De 7 à 9 ans = 7 points</p> <p>Plus de 10 ans = 8 points</p>
--------------------------	--------------------------------------	---

Lien au territoire*	Habite l'EPT	15
	Travaille dans l'EPT	15

*Le territoire de GPSO comprend 8 communes : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves, Ville-d'Avray

Situation familiale ou personnelle	En situation de handicap ou ayant à charge une personne en situation de handicap	20
	Suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	20
	Jeune de moins de 30 ans	3
	Parent isolé/séparé/divorcé	3

Situation professionnelle	Salarié dont l'employeur ne bénéficie pas d'un contingent logement dédié (Action Logement ou contingent Fonctionnaire d'Etat...)	5
	A vécu une période de chômage de longue durée	20
	Exerce un métier clef ou essentiel à la vie de la Nation (liste disponible au guichet)	10
	En contrat à durée déterminée (CDD) ou interim	3
	Etudiant ou apprenti	2

Difficultés financières	Faibles ressources (premier quartile de revenus des demandeurs de logement franciliens)	20
	Faibles ressources (deuxième quartile de revenus des demandeurs de logement franciliens)	2
	Taux effort trop élevé (Dépenses de logement supérieures à 40% des ressources)	4
	Reste-à-vivre (Moins de 13 euros par jour par unité de consommation)	3

Situation d'urgence	Violence au sein du couple ou menace de mariage forcé	20
	Victime de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	20
	Engagé dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	20
	Victime d'infraction de traite des êtres humains ou de proxénétisme	20
	Logé en appartement de coordination thérapeutique	20
	Evènement grave en lien avec le logement	4

Dossier de demande	Pièces justificatives valides et à jour	Les points sont attribués si les pièces sont à jour
	Passage en commission d'attribution (CALEOL) sans proposition de logement	2
	Fausse déclaration	-10
	Refus illégitime d'un logement adapté à la composition du ménage et à ses ressources	-10